

LA MAITRISE DU FRANÇAIS AU COLLÉGIAL: LE TEMPS D'AGIR

Présentation du rapport au réseau Repfran Comité d'expertes sur la maîtrise du français au collégial

présentation par Marie-Claude Boivin et Lison Chabot

Le 26 septembre 2023



LA MAITRISE
DU FRANÇAIS
AU COLLÉGIAL:
LE TEMPS
D'AGIR

- Le rapport

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/enseignement-superieur/Rapport-maitrise-francais-collegial.pdf>

- L'annexe II

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/enseignement-superieur/Annexe-II-Rapport-maitrise-francais-collegial.pdf>

PLAN DE LA PRÉSENTATION

I. Introduction

- Le mandat, le comité, les caractéristiques du rapport
- L'enseignement du français : un continuum
- La langue écrite

II. L'enseignement du français au collégial

- L'écriture à l'ère numérique
- L'évaluation de la qualité de la langue

III. L'environnement collégial

- Le personnel enseignant au collégial
- Les données
- La population étudiante

IV. Questions (15 minutes)

LES MEMBRES DU
COMITÉ

Marie-Claude Boivin
Professeure à l'Université de Montréal

Lison Chabot
Directrice des études retraitée
du Cégep Beauce-Appalaches

Godelieve Debeurme
Professeure associée, retraitée de l'Université de
Sherbrooke



LE MANDAT

Plan d'action sur la réussite en enseignement supérieur 2021-2016

mesure 3.5

- Proposer des recommandations afin d'améliorer la maîtrise de la langue française chez les étudiantes et les étudiants du collégial, en vue de favoriser leur réussite scolaire au collégial et, le cas échéant, à l'université;
- Proposer des recommandations quant aux diverses modalités d'évaluation de la maîtrise de la langue française pouvant favoriser la réussite des étudiantes et des étudiants.

LE RAPPORT EN BREF

- 6 principes
- 9 thématiques
- 35 recommandations
- Des données ministérielles pertinentes sur la maîtrise du français
- Plus de 100 références bibliographiques québécoises et internationales

Déposé le 31 janvier 2022

Publié le 10 mars 2023

Présenté

- aux ministres Danielle McCann (hiver 2022) et Pascale Déry (mars 2023)
- aux DG et DE de la Fédération des cégeps (mai 2023)

1. Langue écrite	2
2. Écriture numérique	5
3. Enseignement du français au secondaire et à l'université	1
4. Enseignement du français au collégial	13
5. Évaluation	2
6. Épreuve uniforme	4
7. Personnel enseignant	5
8. Population étudiante	1
9. Recherche et données	2

LES SIX PRINCIPES EN UN COUP D'ŒIL



Les six principes sont intégralement cités aux diapositives 27 et suivantes de cette présentation.

Contrairement à ce que vous avez peut-être entendu... **le rapport traite de l'enseignement du français au primaire et au secondaire!**

L'ENSEIGNEMENT
DU FRANÇAIS:
UN
NÉCESSAIRE
CONTINUUM

- L'enseignement actuel du français au secondaire : une vaste enquête québécoise (Chartrand et Lord, 2013)
 - Excellente connaissance de la grammaire : 41% des enseignants
 - Besoin de formation en grammaire : 75% des enseignants
 - « Aucune trace » de l'objectif « comprendre le fonctionnement de la langue »
 - Révision-correction « pratiquement absente » en classe
- Les résultats à l'épreuve unique en écriture de 5^e secondaire (Boivin et Pinsonneault, 2018)
 - 7 erreurs par 100 mots
 - I erreur tous les 14 mots, I erreur par ligne de texte
 - Syntaxe, ponctuation, orthographe grammaticale

I recommandation

L'ENSEIGNEMENT
DU FRANÇAIS,
UN
NÉCESSAIRE
CONTINUUM

Le comité recommande que

*la mise en œuvre des recommandations du rapport Mieux soutenir le développement de la compétence à écrire (2008) visant la **formation initiale et continue des enseignants de français au secondaire** se poursuive de façon soutenue.*

Les recommandations de notre rapport prennent tout leur sens à condition **que les résultats de la recherche des 30 dernières années soient effectivement mis en œuvre dans les classes du secondaire.** (cf. Rapport, p. 27)

La compétence à écrire est en développement jusqu'à l'âge 25 ans

2 recommandations

LA LANGUE ÉCRITE

Contrairement à ce qu'on entend souvent...

la langue écrite, c'est bien plus que l'orthographe!

- Syntaxe, ponctuation, lexique, grammaire textuelle... orthographe grammaticale et lexicale
- La recherche empirique
 - Connaissances → performances
 - Apprentissage grammatical explicite → résultats positifs, notamment progrès chez les plus faibles
- La révision-correction : moment clé dans le processus d'écriture
 - Utilisation des connaissances grammaticales en situation d'écriture
 - Autocorrection

2 recommandations

LA LANGUE ÉCRITE

Contrairement à ce que vous avez peut-être entendu...
le comité ne recommande pas de faire des leçons et des exercices de grammaire!

Le comité recommande que

*le fonctionnement de la langue soit explicitement enseigné au collégial et que son enseignement soit **articulé à l'écriture et à la lecture de textes.***

*dans l'ensemble de la formation collégiale, soient appliquées **les stratégies d'autocorrection,** comme l'exigent la révision et la correction dans tout acte d'écriture.*

II. L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS AU COLLÉGIAL

5 recommandations

L'ÉCRITURE À L'ÈRE NUMÉRIQUE

- Environnement d'écriture numérique : différent, caractéristiques propres et possibilités multiples
- **Compétence des étudiants** avec les outils
- Aide à la rédaction, à la révision et à la correction – les correcticiels

5 recommandations

L'ÉCRITURE À L'ÈRE NUMÉRIQUE

Le comité recommande que

l'écriture numérique devienne la pratique courante au collégial dans toutes les disciplines, et que le personnel enseignant ainsi que les étudiants soient accompagnés dans son implantation.

*les outils technologiques d'aide à la rédaction, à la révision et à la correction des textes soient **enseignés, et intégrés dans toutes les situations d'écriture**, comme c'est le cas dans les situations socioprofessionnelles actuelles.*

2 recommandations



L'ÉVALUATION
DE LA QUALITÉ
DE LA LANGUE

Le comité recommande que

*l'évaluation formative visant l'amélioration de toutes les composantes de la langue soit pratique courante dans toute la formation et que la **rétroaction** se fasse sous diverses formes.*

*les **correcticiels** soient **systématiquement exploités** comme outils de **rétroaction** et d'évaluation formative.*

III. L'ENVIRONNEMENT COLLÉGIAL

13 recommandations

L'ENSEIGNEMENT
DU FRANÇAIS
AU
COLLÉGIAL

Environnement de gestion du collège

- Plans stratégiques et de réussite
- Différentes politiques
 - de gestion des ressources humaines
 - de valorisation du français
 - d'évaluation de programme
 - d'évaluation de l'apprentissage

13 recommandations

L'ENSEIGNEMENT
DU FRANÇAIS
AU
COLLÉGIAL

Le comité recommande que

les *plans stratégiques* ou les *plans de réussite* des collèges intègrent des objectifs en lien avec la maîtrise du français écrit.

les *politiques institutionnelles d'évaluation des programmes* intègrent l'examen des données relatives à la maîtrise du français chez les étudiants.

13 recommandations

L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS AU COLLÉGIAL

Les cours de français au collégial

- Formation **générale** (philo, anglais, ed. phys.)
- **Obligatoires** pour préuniversitaire et technique
- 3 axes sur la **littérature**, 1 sur la communication
- Taux de réussite constants (76%, 84%, 88%)
- Les étudiants ayant moins de 75% à l'épreuve de 5^e secondaire ont un taux de diplomation de 43% à 54 % (contre 84 % pour ceux qui ont 75% et plus)
- Cours de renforcement pour les plus faibles, financés si la **moyenne générale au secondaire** est inférieure à 75%, **aucune unité** pour ce cours

13 recommandations

L'ENSEIGNEMENT
DU FRANÇAIS
AU
COLLÉGIAL

Le comité recommande que

*tout étudiant ayant besoin d'un cours de renforcement en français (activité favorisant la réussite) le suive **avant** d'entamer les cours de français et littérature de la formation générale.*

*des **unités** soient associées au cours de renforcement en français et que celui-ci soit reconnu comme un **cours complémentaire**.*

*le **résultat à l'épreuve unique de 5^e secondaire**, et non la moyenne générale au secondaire, soit utilisé comme **critère** pour déterminer la nécessité de suivre le cours de renforcement en français.*

*des **analyses** soient réalisées afin de déterminer le **résultat critique** à l'épreuve unique sous lequel l'étudiant aura l'obligation de suivre le cours de renforcement en français.*

LE
PERSONNEL
ENSEIGNANT
AU
COLLÉGIAL

Tout le personnel enseignant

- **Test** de français à l'embauche
- **Référentiel** de compétences (2011 – Annexe I)
 - Enseigner, c'est communiquer
 - Rôle de correction et d'évaluation
- **Absence d'homogénéité** dans la formation et les compétences (didactique, grammaire nouvelle)

Personnel enseignant de français et littérature

- Plutôt **formé en littérature**, pas au fonctionnement de la langue

LE
PERSONNEL
ENSEIGNANT
AU
COLLÉGIAL

Le comité recommande que

tous les programmes de *formation en enseignement collégial* comportent un cours de *didactique* de la *grammaire* ou de la *littérature* de façon à ce que le personnel enseignant du collégial soit en mesure d'accompagner les étudiants dans leur apprentissage du français écrit.

soient offertes au personnel enseignant des activités collectives ou individuelles de *perfectionnement* en français écrit.

les différents programmes universitaires en *littérature* intègrent, dans la formation, au moins un cours portant sur la *grammaire nouvelle* et la *didactique*.

3 recommandations

MIEUX
CONNAITRE
LA
POPULATION
ÉTUDIANTE
PAR LES
DONNÉES

**Bien connaître la population étudiante...
pour **intervenir efficacement****

- Grands indicateurs (diplomation, persévérance)
- **Analyse plus fine** pour connaître les **caractéristiques** des étudiants faibles, en échec répétés
- **Grand nombre** de données disponibles (ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur)

3 recommandations

MIEUX
CONNAITRE
LA
POPULATION
ÉTUDIANTE
PAR LES
DONNÉES

Le comité recommande que

*soit documentée et analysée la situation des **échecs répétés à l'épreuve uniforme de français** dans la perspective de proposer des mesures visant une réussite optimale*

*soient dégagées les **caractéristiques** de la **population étudiante** éprouvant de sérieuses **difficultés en français** dans la perspective de mettre en place des actions porteuses pour sa réussite.*

*les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur utilisent toutes les **données** dont ils disposent dans une réelle perspective de **soutien à la réussite**.*

CONCLUSION

1. Renouveler, avec énergie et enthousiasme, l'**engagement de la société québécoise** face à la langue française.
2. Cultiver une **relation positive** à la langue : primaire, secondaire et enseignement supérieur.
3. Poursuivre l'enseignement de la langue écrite :
 - mettre en évidence le **fonctionnement de la langue**;
 - proposer des **activités innovantes**;
 - exploiter les situations de **lecture et d'écriture**.

Merci pour votre écoute!

IV. QUESTIONS

LES SIX PRINCIPES À
LA BASE DES
RECOMMANDATIONS

1

La langue constitue un objet culturel à découvrir et à comprendre, de même qu'un véhicule de culture au cœur de la vie sociale, de l'expression personnelle et artistique.

2

Les compétences numériques s'avèrent indispensables au 21^e siècle pour permettre à toute personne de fonctionner dans la société actuelle et d'atteindre son plein potentiel en tant que citoyenne ou citoyen dans une culture fortement axée sur l'écrit.

LES SIX PRINCIPES À
LA BASE DES
RECOMMANDATIONS

3

L'apprentissage de la langue écrite doit être compris comme **un continuum qui se réalise tout au long de la vie**.

S'il commence formellement au primaire et continue au secondaire, il n'est pas terminé à l'entrée au collégial, il se poursuit à l'université et dans la vie professionnelle et citoyenne.

4

L'enseignement des compétences langagières demande l'attention et l'engagement de **tout le personnel enseignant, à tous les ordres d'enseignement et dans toutes les disciplines**.

LES SIX PRINCIPES À
LA BASE DES
RECOMMANDATIONS

5

L'apprentissage de la langue écrite doit s'inscrire dans une **perspective de littératie**, qui prend en compte les genres textuels et les divers contextes de communication écrite.

6

L'enseignement explicite du **fonctionnement de la langue** doit s'effectuer **en relation étroite avec la lecture et l'écriture**.

4 recommandations

L'ÉPREUVE UNIFORME DE FRANÇAIS

- Dissertation critique sur un texte littéraire. 900 mots. 4,5 h.
- Trois critères d'évaluation
- Maîtrise de la langue 84% → échecs à l'EUFB
 - Année 2018-2019 : 84 % de réussite **été 2019 : 68 %**
 - **Taux d'échec**

Vocabulaire :	0,2 %	0,2 %
Syntaxe et ponctuation:	20 %	32 %
Orthographe :	27 %	42 %
- Garçons plus faibles que filles : 6 à 7 %, stable 20 ans
- **Note la plus fréquente: C, 39%** des étudiants
Réussite avec 20 à 30 erreurs sur 900 mots
| erreur tous les 30 mots ou toutes les 4 lignes

Le **critère le moins réussi** est celui qui **n'est pas enseigné**.

4 recommandations

L'ÉPREUVE UNIFORME DE FRANÇAIS

À moyen terme

Sous réserve de l'implantation des recommandations relatives à l'enseignement explicite de la langue, à l'implantation de l'écriture numérique, ainsi qu'à l'enseignement de l'utilisation de correcticiels,

le comité recommande que

l'utilisation d'un correcticiel lors de la passation de l'épreuve uniforme de français soit autorisée à moyen terme, conjointement avec un rehaussement des exigences liées à l'évaluation de la maîtrise de la langue dans la grille de correction.

4 recommandations

L'ÉPREUVE UNIFORME DE FRANÇAIS

Le comité recommande

qu'un comité comprenant des spécialistes de l'évaluation et de la didactique du français se penche sur un ensemble de questions relatives à l'épreuve uniforme de français, incluant sa pertinence, la clarification de ses objectifs, sa cohérence avec la formation reçue, sa modernisation vers le numérique et les enjeux de cette modernisation relativement à l'évaluation, de même que le taux de réussite attendu.



RÉFÉRENTIEL DE
COMPÉTENCES
LANGAGIÈRES
POUR LE
COLLÉGIAL
(ANNEXE I)

2011

Habilités professionnelles propres au travail d'enseignant

I. Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante au collégial, soit :

- communiquer ses idées de manière rigoureuse en employant un vocabulaire précis et une syntaxe correcte;
- employer un langage oral approprié dans ses interventions auprès des élèves;
- respecter les règles de la langue écrite dans les productions destinées aux élèves, à ses pairs et au personnel du collège.

RÉFÉRENTIEL DE
COMPÉTENCES
LANGAGIÈRES
POUR LE
COLLÉGIAL
(ANNEXE I)

2. Démontrer sa compétence de correcteur de la langue, soit :

- maîtriser les règles et usages de la langue écrite;
- s'engager dans des activités individuelles et collectives de perfectionnement de la langue d'enseignement.

3. Évaluer la qualité de la langue d'enseignement, soit :

- corriger les erreurs commises par les élèves dans leurs textes;
- concevoir des activités d'apprentissage où la langue d'enseignement est respectée et valorisée;
- élaborer des méthodes de travail et diverses tâches qui permettent à l'élève d'améliorer ses habiletés à l'oral et à l'écrit.

QUELQUES PISTES POUR
L'ACTION PRÉSENTÉES À LA
MINISTRE MCCANN

Appliquer les
recommandations sur
les cours de
renforcement.

Enseigner le
fonctionnement explicite
de la langue au collégial
en continuité avec le
secondaire.

Entrer de plain-pied
dans l'ère numérique
pour l'écriture au
collégial.

Mieux connaître les
étudiants en exploitant
les données disponibles
dans une perspective de
réussite.

Soutenir la formation du
personnel enseignant.